

Commission de l'Enseignement

Standards

MONITEUR NATIONAL (MN)

CMAS Instructeur 3*

Formateur d'instructeur

NBN EN 14413-2

(Version 2018-01)



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	2
1. GENERALITES.....	3
1.1 DEFINITION	3
1.2 INTERVIEW DE MOTIVATION.....	3
1.3 PREROGATIVES DU MONITEUR NATIONAL	3
1.4 ORGANISATION GENERALE.....	3
2. PREREQUIS A LA FORMATION	5
2.1 GENERALITES	5
2.2 CONDITIONS PARTICULIERES	5
2.3 INFORMATIONS PREALABLES	6
3. FORMATION	7
3.1 STRUCTURE	7
3.2 MATIERES THEORIQUES GENERALES ET SPECIFIQUES DE L'AM,	7
DU MC ET DU MF	7
3.3 MATIERES THEORIQUES SPECIFIQUES AU MONITEUR NATIONAL.....	7
3.3.1 Travail personnel.....	7
3.3.2 Examen théorique.....	7
3.4 EPREUVE PHYSIQUE PALMAGE.....	7
3.5 PARTICIPATION AU STAGE RESIDENTIEL	7
3.6 PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'UN POLE	8
3.7 STAGE PEDAGOGIQUE EN MER (MINIMUM 4 JOURS)	8
3.7.1 Objectif	8
3.7.2 Déroulement.....	8
3.7.3 Contenu.....	8
3.8 EVALUATION	8
3.8.1 Organisation d'une sortie carrière.....	8
3.8.2 Evaluation théorique	9
3.8.3 Epreuve physique	9
3.8.4 Stage pédagogique en mer.....	9
4. HOMOLOGATION	10

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 DÉFINITION

Le moniteur national est formateur d'instructeur. C'est le niveau le plus élevé des titres d'instructeurs. Il est le garant de la pérennité de l'enseignement et de son évolution. Il représente la Ligue de par le monde et en défend l'image de marque.

1.2 INTERVIEW DE MOTIVATION

Cette interview a pour but de faire la lumière sur ce qui motive le candidat dans sa démarche et sur l'engagement auquel il va devoir faire face pendant sa vie de moniteur national.

1.3 PRÉROGATIVES DU MONITEUR NATIONAL

Au-delà des prérogatives du moniteur fédéral, le moniteur national est formé, évalué et jugé qualifié pour :

- ◆ Gérer l'enseignement de la plongée de la ligue.
- ◆ Organiser des sorties et stages mer (Grands groupes ou lieux inconnus).
- ◆ Représenter la ligue au niveau national et international.
- ◆ Assurer l'évolution et l'adaptation de l'enseignement de la plongée.
- ◆ Présider les sessions de brevet plongeur 3*.
- ◆ Présider les épreuves pédagogiques.
- ◆ Former et évaluer les candidats assistants moniteurs, moniteurs clubs, fédéraux et nationaux.

S'il dispose du titre d'instructeur dans une spécialisation :

- ◆ Prendre en charge la formation et l'évaluation d'instructeur de la spécialisation concernée.

1.4 ORGANISATION GÉNÉRALE

La formation est assurée par la Lifras.

- ◆ La formation s'effectue en tous lieux.
- ◆ Le responsable de la formation et de l'évaluation théorique et pratique est titulaire du titre de moniteur national Lifras.

2. PRÉREQUIS À LA FORMATION

2.1 GÉNÉRALITÉS

- ◆ Etre âgé de 18 ans au moins.
- ◆ Etre détenteur du brevet moniteur MF Lifras depuis la saison précédente minimum.
- ◆ Etre membre d'un club affilié à la Lifras ayant statut d'école.
- ◆ Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la plongée et d'un électrocardiogramme à l'effort (ECG), tous deux en ordre de validité.
- ◆ Etre en possession du Certificat Fédéral de Premiers Secours (C.F.P.S.) en ordre de recyclage.
- ◆ Etre en possession du brevet de spécialisation « plongée profonde à l'air ».
- ◆ Etre présenté par son club au moyen du formulaire ad hoc, et avoir effectué le paiement du montant d'inscription.
- ◆ Savoir parler, lire et écrire correctement le français.

2.2 CONDITIONS PARTICULIÈRES

Pouvoir justifier d'une expérience pédagogique dans le cadre d'une association/organisme/école de plongée et totaliser au moins :

- ◆ 20 h comme formateur de plongeur (théorie & EAR).
- ◆ 20 h comme jury (épreuves de théorie, EAR, EAO, épreuves pédagogiques,...).
- ◆ 20 h comme formateur en stage de mer (PPA, école de mer, pré stage,...).

Après l'interview de motivation, et avant présentation de l'épreuve théorique, le candidat se doit de :

- ◆ Participer à 1 évaluation pédagogique en EAR et en théorie d'un candidat AM.
- ◆ Participer à 1 évaluation pédagogique en EAO MC.
- ◆ Réussir son organisation d'une sortie carrière.
- ◆ Donner 1 cours de niveau MF.
- ◆ Participer à 5 plongées de formation MF en première année et à 5 plongées de formation MF en seconde année (dans les associations régionales).

2.3 INFORMATIONS PRÉALABLES

Les informations suivantes doivent être mises à la disposition des candidats :

- ◆ Prérequis à la formation.
- ◆ Prérogatives du moniteur national.
- ◆ Contenu et déroulement de la formation.
- ◆ Coût, assurance et exigences administratives Lifras.
- ◆ Exigences morales et de sécurité du moniteur.
- ◆ Conditions d'homologation.

3. FORMATION

3.1 STRUCTURE

Les candidats moniteurs nationaux doivent non seulement avoir les connaissances théoriques élargies de l'assistant moniteur, du moniteur club et fédéral, mais aussi suffisamment de connaissances pour être capables d'assurer des cours théoriques et pratiques, ainsi que les évaluations destinées à tous les niveaux des moniteurs de la ligue.

Ils doivent également avoir l'expérience et les compétences techniques pour participer à la gestion et au développement de l'enseignement.

3.2 MATIÈRES THÉORIQUES GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES DE L'AM, DU MC ET DU MF

Voir chapitres 3.2 et 3.3 des STANDARDS respectifs ASSISTANT MONITEUR, MONITEUR CLUB ET MONITEUR FEDERAL Lifras.

3.3 MATIÈRES THÉORIQUES SPÉCIFIQUES AU MONITEUR NATIONAL

3.3.1 TRAVAIL PERSONNEL

Le candidat défend un travail personnel et anime un débat sur ce sujet devant un jury composé de moniteurs nationaux.

3.3.2 EXAMEN THÉORIQUE

Ensuite, pour chaque candidat moniteur national, un examen théorique est organisé par le Pôle Formations/Evaluations, reprenant les matières suivantes :

- ◆ Médecine.
- ◆ Organisation mer.
- ◆ Zélande, mers à courants, météo, navigation.
- ◆ Généralités.

3.4 EPREUVE PHYSIQUE PALMAGE

Epreuve de sélection chronométrée. *Voir protocole « Epreuve physique de palmage MF/MN ».*

3.5 PARTICIPATION AU STAGE RÉSIDENTIEL

Durant sa formation, le candidat doit participer à au moins un stage résidentiel de formation MF/MN organisé annuellement par le Pôle Formations/Evaluations.

Les tâches à réaliser durant ce stage seront déterminées par le Pôle Formations/Evaluations.

3.6 PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'UN PÔLE

Le candidat peut être appelé à travailler dans un pôle de manière ponctuelle, en fonction des travaux en cours à la demande des pôles et/ou du Bureau.

3.7 STAGE PÉDAGOGIQUE EN MER (MINIMUM 4 JOURS)

3.7.1 OBJECTIF

L'objectif de ce stage pédagogique est de préparer et évaluer les futurs moniteurs nationaux à la formation de moniteurs ainsi qu'à l'organisation et la direction de stage/sortie club de plongées en mer au départ d'un bateau.

3.7.2 DÉROULEMENT

Le stage comportera 8 plongées au départ d'un bateau.

Les candidats effectueront les plongées en tant que chef de palanquée et assumeront à tour de rôle la fonction de directeur de plongée.

3.7.3 CONTENU

Lors de ces plongées, les candidats seront évalués sur leurs aptitudes à :

- ◆ Réaliser des sauvetages de tout type.
- ◆ Former des moniteurs sur tout thème (PPA, Prise en charge d'accident de plongée, la plongée sur épave, navigation, faune et flore, la décompression, ... - liste non exhaustive).
- ◆ Organiser et diriger des stages.
- ◆ Exprimer leur qualité de moniteur national (autorité, efficacité, clarté des instructions, prises de position, camaraderie, contact humain, éthique...).
- ◆ Les connaissances et la mise en œuvre des thèmes abordés à destination de moniteurs.
- ◆ Aptitudes physiques.

3.8 EVALUATION

Vu la nature évolutive des techniques, normes et dispositions légales en matière de plongée subaquatique, les protocoles détaillés d'épreuves, d'examen et de stage font l'objet d'un document annexe « MN Cahier Pédagogique Explicatif ».

3.8.1 ORGANISATION D'UNE SORTIE CARRIÈRE

Le jury de l'épreuve est constitué par le Pôle Formations/Evaluations de la Commission de l'Enseignement.

La description de l'épreuve et les critères d'évaluation sont repris dans le document annexe « Evaluation sortie carrière ».

Si le candidat ne satisfait pas aux critères d'évaluation, il peut faire une organisation supplémentaire. Si cette seconde tentative échoue, il devra se représenter à une session suivante.

3.8.2 EVALUATION THÉORIQUE

L'épreuve théorique est organisée en deux sessions, une fois par an, par le Pôle Formations/Evaluations de la Commission de l'Enseignement de la Lifras avant le stage mer. Elle consiste en un examen oral devant un jury composé de moniteurs nationaux, pouvant porter sur l'ensemble de la matière théorique, de l'actualité, et des développements en cours dans le domaine de la plongée subaquatique.

Cette épreuve est divisée en 4 matières (*voir 3.3.2*). Les critères ci-dessous sont valables également pour l'évaluation du travail personnel (*3.3.1*).

PREMIÈRE SESSION :

- ◆ Réussite directe : $\geq 10/20$ dans chaque matière.
- ◆ Echec direct sans accès à la seconde session : moyenne inférieure ou égale $\leq 6/20$ OU plus de 3 côtes inférieure $< 10/20$.

SECONDE SESSION : ORGANISÉE DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT LA PREMIÈRE SESSION

- ◆ Pour les matières non réussies ($< 10/20$) en première session (max 3 matières).
- ◆ Réussite seconde session : $\geq 10/20$ dans chaque matière.

Durée de validité : 5 ans.

3.8.3 EPREUVE PHYSIQUE

Voir protocole « Epreuve physique de palmage MF/MN ».

3.8.4 STAGE PÉDAGOGIQUE EN MER

Le Pôle Formations/Evaluations organise une à deux fois par an (selon le nombre de candidats) le stage pédagogique national.

Les candidats réaliseront huit plongées en mer au départ d'un bateau.

Les palanquées seront généralement composées de :

- ◆ Deux ou trois moniteurs nationaux (un comme observateur dans le cas de trois moniteurs nationaux Lifras).
- ◆ 2 candidats au maximum.

Endéans les 5 ans de validité de l'examen théorique, le candidat peut se présenter 3 fois maximum au stage pédagogique.

4. HOMOLOGATION

Le candidat doit :

- ◆ Avoir réussi le stage pédagogique national.

